

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07 Octobre 2022 à 19 h 00

Sous les présidences respectives de M. Denis GERVAIS, Maire sortant,
de Monsieur Philippe SCHERER, doyen d'âge et de M. Denis GERVAIS, nouveau Maire

Secrétaire de séance : M. Jérémy PARIS

1/ D071022-01 - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Denis GERVAIS, Maire sortant, a procédé à l'appel nominal puis a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 02 Octobre 2022 et a déclaré installés les membres ci-après désignés :

-La liste conduite par Monsieur Denis GERVAIS – tête de liste « Pour Ouzouer avec bon sens » - a recueilli 231 suffrages et a obtenu 12 sièges.

Sont élus :

- ⇒ Monsieur Denis GERVAIS
- ⇒ Mme Valérie CAILLAUT
- ⇒ Monsieur Pascal VATAN
- ⇒ Mme Francine MOLINET
- ⇒ Monsieur Patrick LELOUVIER
- ⇒ Mme Michèle MARTEAU-BOUESSAY
- ⇒ M. Benoît SAVOLDELLI
- ⇒ Mme Sandra GIMONET
- ⇒ M. Willy CAMUS
- ⇒ Mme Josiane LE LANN
- ⇒ Monsieur Philippe SCHERER
- ⇒ Mme Karine DION

-La liste conduite par Madame Anne LECLERCQ – tête de liste « Dynamisons Ouzouer » - a recueilli 138 suffrages soit 2 sièges.

Sont élus :

- ⇒ Mme Anne LECLERCQ
- ⇒ M. Éric GONZALEZ

-La liste conduite par Monsieur Jérémy PARIS – tête de liste « Ouzouer ensemble pour l'avenir » - a recueilli 84 suffrages soit 1 siège.

Est élu :

- ⇒ Monsieur Jérémy PARIS

M. Denis GERVAIS a félicité les membres élus puis il a cédé la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'Assemblée, Monsieur Philippe SCHERER, en vue de procéder à l'élection du Maire.

2/ D071022-02 - ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire (3 candidats) dont les résultats sont les suivants :

M. GERVAIS	11 voix
Mme LECLERCQ	2 voix
M. PARIS	1 voix
<i>Bulletin blanc</i>	1

M. Denis GERVAIS ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Denis GERVAIS a pris la présidence et remercié l'Assemblée.

3/ D071022-03 - NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 abstentions (Mme LECLERCQ – M. GONZALEZ), a fixé à 4 le nombre des Adjointes admis à siéger en son sein.

4/ D071022-04 - ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjointes (1 liste) dont les résultats sont les suivants :

– Liste « Pascal VATAN »	12 voix
- Bulletin nul	1
- Bulletins blancs	2

La liste « Pascal VATAN » ayant obtenu la majorité absolue.
Ont été proclamés en qualité d'adjointes au maire :

M. Pascal VATAN	1 ^{er} adjoint au Maire
Mme Valérie CAILLAUT	2 ^e adjointe au Maire
M. Patrick LELOUVIER	3 ^e adjoint au Maire
Mme Francine MOLINET	4 ^e adjointe au Maire

5/ D071022-05 - INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal a approuvé, à 12 voix pour, 2 abstentions (Mme LECLERCQ – M. PARIS), 1 voix contre (M. GONZALEZ) le montant des indemnités des élus aux taux maximaux suivants :
51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice effectif des fonctions de Maire
19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire avec délégation.

6/ D071022-06 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs figurant à l'article L122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Clôture de la séance à 20h45

Le Maire
Denis Gervais



Le Secrétaire de séance
Jérémy PARIS

[Handwritten signature of Denis Gervais] *[Handwritten signature of Jérémy Paris]*